

Règlement - attention modifications

Certificat médical attention

- Pour tous les concurrents, à l'exception des titulaires de la licence FFA : obligation de fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou sa photocopie.

- pour les licenciés FFA, présentation de la licence et annotation sur le bulletin d'inscription du numéro de licence en cours de validité.

1. Organisation

La ville de Sceaux organise sur un parcours tracé dans les rues de la ville, le parc de Sceaux et le jardin de la Ménagerie, une épreuve dénommée Cross de la ville de Sceaux.

Pour veiller à son bon déroulement, un comité d'organisation et de surveillance est constitué, qui comprend : le maire et l'adjoint au maire délégué au Sport, le chef du service des Sports, quatre professeurs d'éducation physique et sportive exerçant dans un établissement scolaire de Sceaux et participant à l'organisation du cross.

La présidence de ce comité est assurée conjointement par les deux membres de la municipalité précités.

Les épreuves sont ouvertes **gratuitement**, à tous, licenciés ou non licenciés. La participation aux épreuves nécessite l'inscription préalable et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. Courses, catégories, horaires, parcours et distances des épreuves : ils sont fixés chaque année.

La catégorie vétérans (hommes ou femmes) est divisée en trois sous catégories en fonction de l'âge. Elle fait l'objet d'un classement séparé établi à l'issue des courses 1 et 2.

L'attention des licenciés FFA est attirée sur le fait que les résultats des catégories non licenciés sont transmis, pour vérification, à la ligue d'Ile-de-France d'athlétisme.

La course 3 regroupe les cadets, cadettes, minimes garçons et filles, les benjamins et benjamines. Elle fait l'objet d'un classement, par catégorie et sexe, établi à l'issue de la course.

3. Classement individuel

Il est institué un classement individuel pour chaque catégorie. Toutefois, pour les deux premières courses, un classement pour les licenciés FFA est établi toutes catégories confondues dans chacune d'elles.

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée de leur dossard et puce correspondants à leur catégorie.

4. Classement par équipe

Un classement par équipe est établi pour chaque course, à l'exception de la n°4. Pour les deux premières courses, ce classement s'effectue toutes catégories confondues. Pour la troisième course, le classement s'effectue séparément garçons et filles toute catégorie confondue.

Les équipes, pour être classées, doivent comprendre un minimum de **cinq** concurrents à l'arrivée, sans limitation du nombre d'engagés par équipe au départ.

Pour les catégories d'âge scolaire (éveil à juniors inclus), les participants sont automatiquement membres de leur établissement scolaire, sauf s'il est fait, au moment de leur inscription, mention expresse de leur désir de participer à la constitution d'une autre équipe.

Dans tous les cas, un établissement scolaire ne peut engager, dans chaque épreuve, qu'une seule équipe officielle.

Dans l'hypothèse d'équipes indépendantes des établissements scolaires, ces équipes doivent être constituées avant le départ de chaque épreuve.

Le classement s'effectue en additionnant les cinq premiers temps d'une équipe. L'équipe qui obtient, à l'issue de cette opération, le plus faible nombre est déclarée vainqueur. En cas d'ex aequo, c'est l'équipe qui a classé le mieux son premier qui l'emporte.

5. Classement "nombre"

Le classement s'effectue sur le plus grand nombre de concurrents classés dans chaque équipe. En cas d'ex aequo, c'est l'équipe qui a classé le mieux son premier membre qui l'emporte. Le classement n'est établi que s'il y a au moins trois équipes classées dans la course.

Il n'est pas fait de classement du nombre pour les catégories éveil filles et garçons, poussins et poussines. Ces membres sont automatiquement classés dans le prix des écoles élémentaires.

Régularité sportive

Aucun adulte ne peut accompagner un enfant durant la course le long du parcours.

6. Classement "familles"

Les familles désirant concourir pour ce classement doivent être composées du père, de la mère et d'au moins un de leurs enfants, chacun participant dans les épreuves correspondant à son âge.

Le classement s'effectue en additionnant les temps obtenus par le père, la mère et l'enfant le mieux classé. La famille obtenant le plus faible total est déclarée vainqueur.

7. Prix des écoles élémentaires

Parmi les écoles élémentaires inscrites, un prix est décerné à l'école qui a la plus forte participation, celle-ci étant calculée d'après le rapport entre le nombre d'enfants classés et le nombre d'enfants de l'école en âge de participer au cross.

8. Masculin et Féminin - M et F

Cette course est ouverte à des "couples" : deux personnes de sexe différent mais d'âge indifférent (à partir de la catégorie "benjamin(e)"), s'inscrivant simultanément, retirant (l'un et/ou l'autre) leurs deux dossards et leur puce en même temps, prenant ensemble le départ et se présentant ensemble à l'arrivée.

La nature de cette course exclut la constitution d'équipes et ne permet pas la participation aux classements "nombre", "familles" et "écoles élémentaires". Cependant, tout participant garde la possibilité de s'inscrire dans une autre course correspondant à sa catégorie en remplissant un bulletin d'inscription individuelle.

NOUVEAU : un challenge Collège sera attribué aux couples de collégiens représentant leur établissement. Pour être classé, chaque établissement scolaire doit comprendre au moins cinq couples à l'arrivée.

9. Inscriptions et retrait des dossards et puces

La participation aux épreuves nécessite l'inscription préalable qui devra intervenir au plus tard :

- le jeudi à minuit précédant la manifestation pour toute inscription en ligne,
- le jeudi à 20 heures précédant la manifestation pour les inscriptions en mairie.

IMPORTANT : les inscriptions seront validées après dépôt du certificat médical ou présentation de la licence FFA.

Chaque concurrent peut participer simultanément à plusieurs classements, sous réserve de remplir toutes les conditions ci-dessus.

Les dates et lieux d'inscription et le retrait des dossards et puces sont fixés chaque année et mentionnés dans le présent document.

Il ne doit être rempli qu'un seul bulletin d'inscription par concurrent (voir §8 cas particulier pour la course M/F). En cas de double inscription (fortuite ou volontaire), le concurrent ne peut être classé.

Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard et de sa puce à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du concurrent porteur d'un dossard et d'une puce qui ne sont pas les siens.

Le retrait des dossards et des puces se fait la veille de la manifestation. Il est également possible de retirer les dossards et les puces le jour de la manifestation au minimum une demi-heure avant le départ de chaque course. La puce doit être systématiquement rendue à l'issue des courses sous peine d'amende.

10. Inscriptions pour les mineurs

La signature de l'un des deux parents est obligatoire.

11. Remise des prix

L'heure et le lieu sont fixés chaque année. Pour les concurrents primés, une pièce d'identité (mentionnant la date de naissance) pourra être exigée.

12. Litiges

Tout litige concernant le déroulement et le classement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation décrit dans l'article 1, seul habilité à prendre une décision.

Sécurité

En raison d'incidents qui se sont produits lors des cross précédents, les propriétaires de chiens ne devront pas se faire accompagner par leurs amis à quatre pattes...

Toute infraction à cette règle entraînera la mise hors course du concurrent.

Dimanche 17 février 2008

Conception et réalisation : direction de la communication de la ville de Sceaux - décembre 2007.

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

33^e cross

de la ville de Sceaux

de 9h à 12h

Inscriptions gratuites :

- en ligne sur www.sceaux.fr du 14 janvier au 14 février à minuit,
- en mairie du 4 au 14 février 2008 à 20h

Licence FFA ou certificat médical obligatoire

Renseignements : mairie de Sceaux

service des Sports - Tél. : 01 41 13 32 53 ou 52

www.sceaux.fr

Inscriptions gratuites



épreuve ouverte à tous

**Inscriptions en ligne sur www.sceaux.fr
du 14 janvier au 14 février minuit
en mairie du 4 au 14 février 2008 à 20h**

Dates et lieux d'inscription

A l'accueil de l'hôtel de Ville - 122 rue Houdan :
du lundi 4 au vendredi 8 février de 13h30 à 17h30
le samedi 9 février de 9h à 12h
du lundi 11 au jeudi 14 février de 13h30 à 20h

Permanences médicales gratuites organisées par la Ville :

Au centre médico-sportif, 2 bis avenue Jules Guesde :
Les lundis de 18h à 19h30
Les vendredis de 18h30 à 20h
Ouvertures supplémentaires :
Le vendredi 8 février de 17h à 20h
Samedi 9 février de 11h à 13h
Les mercredis 6 et 13 février de 10h à 12h et de 17h à 20h
Et le jeudi 14 février de 18h à 20h

Clôture des inscriptions : le jeudi 14 février

- à 20h pour les inscriptions en mairie
- à minuit pour les inscriptions en ligne

Retrait des dossards

A l'ancienne Mairie - 68 rue Houdan
Samedi 16 février de 10 h 30 à 13 h et de 15 h30 à 18 h30
Dimanche 17 février : ½ heure avant la course.

Pour les collégiens et lycéens

Les élèves des collèges et lycées Marie-Curie, Lakanal, Florian et de l'externat Sainte-Jeanne-d'Arc doivent s'inscrire auprès des professeurs d'éducation physique et sportive.
Les garçons et les filles nés de janvier 1991 à décembre 1996 courront ensemble à 10h15.

Nouveauté :

Le Conseil de Jeunes invite les collégiens à participer au challenge Collège dans la course M/F à 10h45 : un classement sera effectué pour les couples de collégiens (1 garçon et 1 fille courant ensemble du départ à l'arrivée) à la condition que leur établissement scolaire soit représenté par au moins cinq couples à l'arrivée. (Voir § 8 du règlement)

Licence FFA ou certificat medical nouvelle réglementation

Au regard de l'art. L 231-3 du code du sport et de l'alinéa I.A.3 du règlement des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme, ne sont acceptés que les participants :

- titulaires d'une licence Athlé compétition ou d'une licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la F.F.A
- OU
- pour les non adhérents à la F.F.A, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie

Les courses

courses	horaires de départ	catégories	année de naissance	départ	longueur (en m)
1	9H	Vétérans femmes 1	1959 à 1968	Jardin de la Ménagerie	3100
		Vétérans femmes 2	1949 à 1958		
		Vétérans femmes 3	1948 et avant		
		Seniors femmes *	1969 à 1988		
		Juniors femmes	1989 et 1990		
2	9H30	Vétérans hommes 1	1959 à 1968	À l'intérieur du Parc de Sceaux, devant le Château	7250
		Vétérans hommes 2	1949 à 1958		
		Vétérans hommes 3	1948 et avant		
		Seniors hommes *	1969 à 1988		
		Juniors hommes	1989 et 1990		
3	10H15	Cadets - cadettes Minimes garçons et filles Benjamins- benjamines	1991 et 1992 1993 et 1994 1995 et 1996	Jardin de la Ménagerie	3100
4	10H45	M et F à partir de benjamin ou benjamine	1996 et avant		3100
5	11H15	Poussines	1997 et 1998		1850
6	11H35	Poussins	1997 et 1998		1850
7	11h45	Eveil filles	1999 et 2000		1650
8	12H00	Eveil garçons	1999 et 2000		1650

* La catégorie Espoirs de la fédération française d'athlétisme est assimilée, pour ce cross, à la catégorie senior

Remise des récompenses

Le jour du cross, au pied de la rotonde du jardin de la Ménagerie.
Pour les courses dont le départ a lieu **entre 9h et 10h15**, les récompenses individuelles seront remises au fur et à mesure des arrivées.
Pour les récompenses par équipe, la remise aura lieu **à partir de 10h30**
Pour toutes les courses **de 10h45 à 12h**, les remises de récompenses individuelles et par équipe se dérouleront **à partir de 12h**.
Une pièce d'identité avec photo peut être demandée aux trois premiers concurrents classés, dans chaque catégorie.